



Le Plessis-Pâté

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 26 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 19

Etaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Pascale Roquesalane, Claude Bourges, Hélène Merienne, Martine Bardin, Vincent Boudry, Laurence Camera, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sonia Fizelle, Laëtitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux, Patrick Wunderle

Absents ayant donné pouvoir : Pascal Gouzènes à Sylvie Barusseau, Patrick Reteau à Pascale Roquesalane, Cédric Ruffiot à Hélène Merienne, Sylvain d'Amico à Laurence Camera, Cécile Echelard à Vincent Boudry

Absents : Roger Baku Maduda, Sylvain Gilibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Pietri, Murielle Thebault

Mme Bardin a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 16-2024

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET DU CENTRE COMMERCIAL

Rapporteur : Mme BARUSSEAU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Hors présence de Monsieur Sylvain TANGUY, Maire,

Le Conseil Municipal,

ELIT comme président de séance Mme Barusseau

PROPOSE de voter le compte administratif 2023 du centre commercial présenté en annexe et conforme au compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DONNE QUITUS au Maire pour sa gestion,

VOTE le compte administratif de l'exercice 2023 du Centre commercial « Les Arcades du clos ».

Ainsi délibéré,

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité exécutoire le
présent acte.

Il informe que la présente
délibération peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de
Versailles, dans un délai De deux
mois à compter de la présente
notification.

Date de l'affichage en Mairie de la
liste des délibérations examinées
en séance :

Date de la télétransmission de la
présente délibération au contrôle
de légalité :

Date de la publication électronique
de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY



**BUDGET CENTRE COMMERCIAL
COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

SECTION		MONTANTS HT	
		DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	Réalisés 2023	110 474,90 €	136 527,17 €
	<i>Solde des réalisés 2023</i>		26 052,27 €
	Résultat de fonctionnement N-1 reporté (002)		192 251,41 €
	TOTAL	110 474,90 €	328 778,58 €
	Excédent		218 303,68 €

SECTION		MONTANTS HT	
		DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	Réalisés 2023	161 517,71 €	61 829,02 €
	<i>Solde des réalisés 2023</i>	99 688,69 €	
	Solde d'exécution d'investissement N-1 reporté (001)		53 661,92 €
	TOTAL hors Restes à Réaliser	161 517,71 €	115 490,94 €
	Déficit hors Restes à Réaliser	46 026,77 €	
	Restes à Réaliser 2023/2024	55 026,94 €	90 289,00 €
	<i>Solde des Restes à Réaliser</i>	0,00 €	35 262,06 €
	Déficit avec Restes à Réaliser	10 764,71 €	

EXCEDENT TOTAL

207 538,97 €

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com